Fiche de données de sécurité

Membrane Air Feshener - Vanille

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 19/07/2019 Version: 1.00

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	**Membrane Air Feshener - Vanille**
Forme du produit	:	Mélange
Code du produit	:	MV BL15A(070355)
Parfum	:	Vanille (#CPD225780K)

Composants dangereux	:	Oxiranecarboxylic Acid, 3-Methyl-3-Phenyl-, Ethyl Ester; (E)-Anethole; 2,6-dimethylhept-5-enal

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	:	Assainisseur d'air à l'huile parfumée.

Utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IMPEX SAS
140 Route des Moulins
38490 CHIMILIN - FRANCE
T +33 4 76 32 69 69 - F +33 4 76 32 51 14
richard.paquet@impex.fr - www.impex.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : http://echa.europa.eu/help/nationalhelp_contact_en.asp

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Méthode de calcul
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3	H412	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

.

Quick-FDS [21063-23393-09034-018736] - 2025-08-31 - 06:28:54

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : Oxiranecarboxylic Acid, 3-Methyl-3-Phenyl-, Ethyl Ester; (E)-Anethole; 2,6-dimethylhept-5-enal

Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/…
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette)
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acétate de benzyle	(N° CAS) 140-11-4 (N° CE) 205-399-7 (N° REACH) 01-2119638272-42	25 - 50	Aquatic Chronic 3, H412
Propyl(2S)-2-(1,1-Dimethylpropoxy)-Propanoate	(N° CAS) 319002-92-1 (N° CE) 437-530-0	5 - 10	Aquatic Chronic 3, H412
Distillats de pétrole, hydrotraité léger.	(N° CAS) 64742-47-8 (N° CE) 265-149-8 (N° Index) 649-422-00-2	5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Allyl Hexanoate	(N° CAS) 123-68-2 (N° CE) 204-642-4 (N° REACH) 01-2119983573-26	1 - 5	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
Benzaldehyde	(N° CAS) 100-52-7 (N° CE) 202-860-4 (N° Index) 605-012-00-5	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
7-Octen-2-Ol, 2,6-Dimethyl-,Formate	(N° CAS) 25279-09-8 (N° CE) 246-788-1	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

Oxiranecarboxylic Acid, 3-Methyl-3-Phenyl-, Ethyl Ester	(N° CAS) 77-83-8 (N° CE) 201-061-8 (N° REACH) 01-2119967770-28	1 - 5	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411
2,6-dimethyloct-7-en-2-ol	(N° CAS) 18479-58-8 (N° CE) 242-362-4 (N° REACH) 01-2119457274-37	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
(E)-Anethole	(N° CAS) 4180-23-8 (N° CE) 224-052-0 (N° REACH) 01-2119979097-22	0,1 - 1	Skin Sens. 1B, H317
2,6-dimethylhept-5-enal	(N° CAS) 106-72-9 (N° CE) 203-427-2 (N° REACH) 01-2120270305-62	0,1 - 1	Skin Sens. 1B, H317

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un avis médical. Garder au calme.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement avec du savon et beacucoup d'eau en enlevant tous les vêtements et chaussures contaminés. Si les symptômes persitent, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer précautionneusement avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les irritations persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Surveillance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Voir ci-dessus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO_2), poudre chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux circonstances envrionnantes et du local. Mousse résistante à l'alcool. Brouillards d'eau.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car il pourrait disperser et propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation elle-même, des produits de combustion, des gaz résultants du Monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des hydrocarbures non brûlés (fumée).

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation adéquate. Conformément aux bonnes pratiques de fabrication, ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation de produits chimiques. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements complets de protection et un appareil respiratoire autonome.

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser en contact du sol, des eaux de surface et souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et collecter les déversements avec une mattière absorbante non-combustible (par exemple du sable, de la terre, de la terre de Diatomée, de la vermiculite) et placer dans un récipient pour élimination selon les exigences réglementaires locales / nationales (Voir rubrique 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques 8 et 13 pour des informations complémentaires.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter tout contact direct avec la peau et les yeux.
Ne pas ingérer ou appliquer sur la peau en tant que tel.
De bonnes habitudes d'hygiène personnelle devraient être suivies.
Tenir à l'écart des sources d'inflammation et des flammes nues.
Toujours respecter les bonnes pratiques de nettoyage et des mesures d'hygiène.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit frais et sec et toujours à l'écart des sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Membrane Air Feshener - Vanille	
DNEL/DMEL (informations complémentaires)	
Dose Dérivée Sans Effet (DNEL)	Non applicable
PNEC (informations complémentaires)	

Membrane Air Feshener - Vanille	
Prévisions de Concentration Sans Efffet (PNEC)	Non prédite à ce jour.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate, spécifiquement dans les espaces confinés.

Protection oculaire : Verres de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants imperméables et/ou des vêtements si nécessaires pour prévenir tout contact avec le produit.

Protection des voies respiratoires :

Aucune requise dans les conditions normales d'utilisation.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux valeurs limites d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires appropriés et homologués.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Caractéristique.

Odeur : Vanille.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 67°C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	0,935
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction : Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune reaction dngereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.
Garder à l'écart des agents oxydants et des acides forts ou des matières alcalines.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur, les flammes et les étincelles. Les températures extrêmes et les rayons solaires direct.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions apportant une combustion incomplète, des gaz dangereux produits peuvent être constitués de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	:	Non classé

Toxicité aiguë	:	Les dangers pour la santé sont évalués en fonction des composants de cette composition de parfum et de leurs concentrations. Ce mélange n'a pas été soumis à des tests toxicologiques en tant que tel mais a été préparé avec des listes toxicologiques vérifiées. Compte tenu des difficultés actuelles d'évaluation toxicologique standard permettant de réaliser les dangers potentiels pour la santé qui peuvent être affectés individuellement ou de manière imprévisible, ce mélange doit être considéré et manipulé avec la plus grande précaution, tout en considérant les dangers liés à la santé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Informations sur le perturbateur endocrinien :
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux exigences réglementaires locales. Ne devrait pas être relargué dans l'environnement.
Emballages souillés : Les emballages vides devraient être mis à disposition d'un site aggréé pour le recyclage ou l'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Ne contient pas de substance ayant de restrictions selon l'annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directives nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.